



Discipline Concours Complet

Règlement du Championnat Suisse Concours Complet Elite

1 Droit de participation

Les cavalières et cavaliers doivent être en possession de la nationalité suisse. Les cavaliers qui possèdent la double nationalité sont autorisés à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours.

Il est permis de concourir pour les médailles dans deux catégories distinctes avec des chevaux différents, à condition que les règles relatives à l'âge des cavaliers soient respectées.

Un cavalier peut participer avec deux chevaux au Championnat Suisse. Ils sont tous jugés et classés, mais seul un cheval comptera pour le Championnat. Celui-ci doit être désigné après la visite vétérinaire et avant le départ dans l'épreuve de dressage. De plus, il doit être monté comme premier cheval.

Les médailles des Championnats Suisses ne sont attribuées qu'aux athlètes qui ont terminé toutes les épreuves.

2 Epreuve du Championnat Suisse et conditions de qualification

Lors de l'attribution de Championnat Suisse, le Directoire définit la catégorie d'épreuve et les conditions de qualification dans lesquelles le Championnat Suisse se déroulera. Le Championnat Suisse peut se dérouler sur une épreuve normale. Dans ce cas, il fait l'objet d'un classement séparé.

Le responsable du cadre Elite est responsable du contrôle des qualifications.

Le Directoire de la discipline Concours Complet peut accorder une exception.

3 Dotation

Les prix seront fixés par le Directoire Concours Complet et distribués aux concurrents classés. Le Comité de la Fédération Suisse des Sports Equestres désigne un représentant pour remettre les médailles. Le Chef de la discipline accompagne cette personne, lors de la cérémonie de remise des médailles.



4 Inscriptions

Les participants aux CS doivent s'inscrire jusqu'à la date de clôtures des engagements auprès de l'organisateur. Si la paire n'a pas encore atteint les qualifications requises lors du délai d'engagement mais qu'il reste encore des épreuves qualificatives avant le CS, il peut tout de même s'inscrire. Le cavalier doit cependant informer l'organisateur, au minimum 4 jour avant le Championnat, s'il est définitivement qualifié ou non.

Toute personne s'occupant de chevaux prend la **responsabilité** de **l'être vivant** qui lui est **confié**

Le bien-être du cheval est le devoir prioritaire dans toutes les disciplines équestres.

Le bien-être du cheval prime sur les exigences des éleveurs, des entraîneurs, des cavaliers, des propriétaires, des marchands, des organisateurs, des sponsors et des officiels.

Approuvé par le Directoire de la discipline CC, le 03.04.2023